

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 75/2026

SEANCE DU 23 JUIN 2026

Nombre de conseillers élus	:	33
Nombre de conseillers présents	:	30
Nombre de conseillers absents excusés	:	03
Nombre de conseillers ayant donné procuration	:	03
Nombre de conseillers absents non excusés	:	00

Sous la présidence de Monsieur Thierry HORY, Maire

ETAIENT PRESENTS :

Mme CASCIOLA, M. LISSMANN, Mme GREEN, M. IGEL, Mme JACOB VARLET, M. SCHWICKERT, Mme VUILLEMIN, M. BIEBER, Mme LEBARD, M. HOCQUET, Mme LHUILLIER, Mme LELOUP, M. HOUNNOU, M. FUCHS, M. STROZYNA, M. DUCHENE, Mme GATTO, Mme MOREAU, M. SCHMITT, M. GREMLING, Mme HANSE, Mme LARCHER, Mme PARISOT, M. SCHMIDT, M. SAMHI, M. NOWICKI, Mme MAZUET, M. FEHR, Mme ASSER PETIT.

ETAIENT ABSENTS – excusés : Mme BOCHET (procuration à Mme CASCIOLA), M. CHARTIER (procuration à M. NOWICKI), Mme FAGES (procuration à Mme ASSER PETIT).

ETAIENT ABSENTS – non excusés : Néant

Secrétaire de séance : Mme GUENIER-DELAFON, Directrice Générale des Services

Date d'envoi de la convocation : 17 juin 2026

2.2 - FINANCES LOCALES – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Affectation du résultat de l'exercice 2025

Rapporteur : Mme CASCIOLA

Vu la délibération en date du 28 avril 2026 décidant la reprise anticipée des résultats 2025,

Vu le compte financier unique pour l'exercice 2025, soumis à l'assemblée afin de statuer sur l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2025.

Résultat de fonctionnement :

Résultat antérieur reporté (excédent)	1 141 629,35 €
Résultat année 2025 (excédent)	1 040 683,80 €
Résultat de fonctionnement arrêté au 31 décembre 2025	2 182 313,15 €

Résultat d'investissement :

Résultat antérieur (déficit)	- 865 668,67 €
Résultat année 2025 (excédent)	912 792,93 €
Résultat d'investissement arrêté au 31 décembre 2025	47 124,26 €

Le résultat d'investissement sera reporté définitivement au budget primitif 2026 en dépenses d'investissement à l'article 001 – Solde d'exécution positif reporté.

Financement de la section d'investissement :

Résultat au 31 décembre 2025	47 124,26 €
Dépenses engagées (RAR)	- 387 876,63 €
Recettes engagées (RAR)	424 790,47
Total	84 038,10 €

La section d'investissement présente un excédent de financement de 84 038,10 €.

Le résultat de fonctionnement est affecté au budget primitif 2026 en recettes de fonctionnement à l'article 002 – Résultat reporté pour 2 182 313,15 €.

Pris avis de la commission finances du 15 juin 2026,

L'exposé du rapporteur entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AFFECTE** les résultats du compte financier unique au budget primitif 2026 de la façon suivante :

- 47 124,26 € en recettes d'investissement, article 001,
- 2 182 313,15 € en recettes de fonctionnement, article 002.

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 30 juin 2026

Pour extrait conforme, Marly, le 30 juin 2026

La secrétaire de séance

Lucie GUENIER DELAFON
Directrice Générale des Services



Le Maire

Thierry HORY

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, et L. 410-1 à L. 412-8 du code des relations entre le public et l'administration, la présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Strasbourg (31, avenue de la Paix - BP 51038 67070 Strasbourg Cedex - le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr) ou d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.